

COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2025

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX.

Absents excusés : Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mme Brigitte MARC (procuration à Mme Nicole BARDI).

Absents : Mr Philippe DUBOIS, Mme Clémentine ESCURE.

Mr Bernard SELVES a été désigné secrétaire de séance.

2025/035 – PROLONGATION DE LA MISSION D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DES CLASSES VERTES EN GITE D'ETAPE

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que pour faire suite à la décision du 05 juin 2023 actée par la délibération 2023/039 se prononçant sur la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du bâtiment des classes vertes en gîte de groupe, il est nécessaire de prolonger cette mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

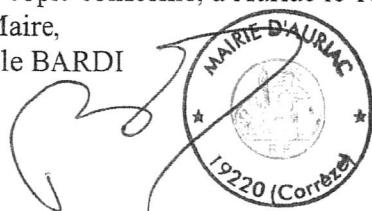
Mme le Maire donne lecture de la proposition de l'Agence Corrèze Ingénierie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Auriac et l'Agence Corrèze Ingénierie.
- D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Auriac le 18 septembre 2025

Le Maire,
Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le Dix-huit septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2025

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Me Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX.

Absents excusés : Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mme Brigitte MARC (procuration à Mme Nicole BARDI).

Absents : Mme Clémentine ESCURE, Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard SELVES a été désigné secrétaire de séance.

2025/036 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme le Maire donne lecture de 2 demandes de subventions :

- L'une provenant de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Privat qui organise le 15 novembre 2025 à Saint-Privat le cross départemental des Sapeurs-Pompiers de la Corrèze et l'autre de l'Association l'Epicerie d'Auriac.

Concernant la demande de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Privat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de 100 €.

Concernant la demande de l'Association l'Epicerie d'Auriac, considérant que la Mairie a largement participé financièrement à l'aménagement du local, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 6 ; contre : 3), décide d'attribuer une subvention de 200 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2025 à l'article 65748.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 18 Septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC ID : 019-21190140
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2025

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX

Absents excusés : Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mme Brigitte MARC (procuration à Mme Nicole BARDI).

Absents : Mr Philippe DUBOIS Mme Clémentine ESCURE

Mr Bernard SELVES a été désigné secrétaire de séance

2025/37 - CAMPING MUNICIPAL - TABIES 2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs journaliers au Camping Municipal pour l'année 2026 :

	HT	TTC
✓ Adultes	4.09 €	4.50 €
✓ Enfants (- de 7 ans)	2.27 €	2.50 €
✓ Emplacement	2.27 €	2.50 €
✓ Véhicule	2.27 €	2.50 €
✓ Branchement électrique	4.09 €	4.50 €

Tarif promotionnel camping du 04/04/2026 au 30/06/2026 et du 01/09/2026 au 10/10/2026, remise de 20 % sur l'ensemble des tarifs (sauf camping-car)

❖ Camping-car (la nuitée) du 01/07/2026 au 31/08/2026 pour 2 personnes :
10,91 € 12,00 €

Au-delà de 2 personnes : 5.00 € TTC par adultes et 3.00 € TTC par enfant (de - de 7 ans).

Branchement électrique en sus 7,27 € 8,00 €

❖ Camping-car (la nuitée) du 01/04/2026 au 30/06/2026 et du 01/09/2026 au 01/11/2026

• Camping car (la hauteur), du 01/04/2020 au 30/06/2020 et du 01/09/2020 au 01/11/2020		
❖ Sans branchement électrique	7,27 €	8,00 €
Avec branchement électrique	13,64 €	15,00 €

Au-delà de 2 personnes : 4.00 € TTC par adultes et 2.00 € TTC par enfant (de - de 7 ans).

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le 19 SEP. 2025 SLOW
ID : 019-211901400-20250918-0372025-DE

Pour tout client réservant quatre semaines ou plus dans l'année une remise de 10 % sera effectuée, non cumulable avec le tarif promotionnel.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Auriac, le 18 septembre 2025

Le Maire,
Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le 19 SEP. 2025

SLOW

ID : 019-211901400-20250918-0382025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2025

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Me Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX.

Absents excusés : Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mme Brigitte MARC (procuration à Mme Nicole BARDI).

Absents : Mr Philippe DUBOIS, Mme Clémentine ESCURE.

Mr Bernard SELVES a été désigné secrétaire de séance.

2025/038 - CAMPING MUNICIPAL LOCATION MOBIL'HOMES - TARIFS 2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de location des mobil' homes pour l'année 2026 :

	HT	TTC
✓ <u>BASSE SAISON</u> :		
Du 21/03/2026 au 30/06/2026 et du 01/09/2026 au 24/10/2026	272.73 €	300.00 €/semaine
✓ <u>HAUTE SAISON</u> :		
Du 01/07/2026 au 31/08/2026	381.82 €	420.00 €/semaine
✓ <u>PAR JOUR BASSE SAISON</u> :	50.00 €	55.00 €
✓ <u>PAR JOUR HAUTE SAISON</u> :	68.18 €	75.00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 18 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI

